



Le Circaète est également appelé « Aigle aux serpents » du fait de son régime alimentaire basé essentiellement sur les reptiles (serpents et gros lézards)

### Valeur patrimoniale

#### Statut européen :

Directive Oiseaux (annexe I)  
Convention de Berne (annexe II)  
Convention de Bonn (annexe II)  
Liste rouge Europe : Rare (SPEC 3)

#### Statut national :

Liste rouge nationale : Non menacé

#### Statut régional :

Liste rouge : En Déclin

### Répartition

#### En Europe :



#### En France et en LR :

En France, l'espèce est nicheuse dans la moitié Sud du pays où elle peut être présente en densités élevées (cas du Languedoc-Roussillon). La région LR rassemble près d'un quart de la population française.

#### Sur le site :

cf. carte ci-après

Directive Oiseaux : annexe I

## A080

### Circaète Jean-le-Blanc

*Circaetus gallicus – Aquila marcenca*

Nombre de couples sur la ZPS : 2-5

Hiérarchisation : 6

### Morphologie

Rapace diurne de grande taille (160-180 cm d'envergure) remarquable par sa grosse tête et ses grands yeux jaunes. Plumage : tête et gorge brun sombre, dessous blanc piqueté de brun, dessus bicolore brun roussâtre et rémiges presque noires. Son vol stationnaire et sa silhouette massive sont des plus caractéristiques.

### Ecologie de l'espèce

- **Habitat** : Vastes étendues ouvertes (maquis, pelouses et rocailles) pour son alimentation ; massifs forestiers, même clairsemés, pour sa reproduction. Le nid est situé sur les versants abrités des vents dominants.
- **Alimentation** : Régime alimentaire essentiellement basé sur les reptiles (serpents et lézards). Plus rarement batraciens et micromammifères, surtout lors de son arrivée au printemps.
- **Reproduction [avril-août]** : Début avril, il construit ou rafraîchit sa plateforme faite de petites branches entrelacées au sommet d'un arbre. Envol du jeune unique début août.
- **Migration** : Part hiverner en Afrique subsaharienne en septembre-octobre pour revenir en mars. Quelques individus semblent tenter d'hiverner dans le Roussillon.

### Habitats utilisés sur le site

Le Circaète est le grand rapace le plus couramment observé sur le site. Il fréquente une large gamme de milieux ouverts favorables à son alimentation (pelouses, rochers, maquis clairs). De ce fait, la partie est du site est plus favorable à cette espèce. Notons qu'une importante proportion de la population d'Europe de l'ouest passe, lors la migration printanière (mars), au-dessus des Albères.

### Effectifs nicheurs et tendance démographique sur le site

Le nombre de couples nicheurs est difficile à estimer étant donné la distance importante que peut parcourir un oiseau lorsqu'il part chasser. Selon toute vraisemblance, la population nicheuse doit être comprise entre 2 et 5 couples. Notons qu'en plus des couples nicheurs, des adultes et immatures des couples

## Etat de conservation

### ■ En France :

Après la forte diminution de l'espèce entre 1950 et 1970, les effectifs semblent être remontés suite à sa protection légale et à l'augmentation de la surface boisée en France.

	Effectif (en couples)	%
Effectif européen*	5 200-7 000	-
Effectif français	2 400-2 900	41 à 46%
Effectif régional	420-710	17 à 24%
Effectif départemental	30-100	4 à 24%

\* Russie et Turquie non comprises

### ■ Sur le site :

« Moyen » pour l'espèce et ses habitats.

## Etudes à développer

Une étude spécifique visant à rechercher les nids de Circaète est impérative pour pouvoir définir des périmètres de protection précis.

voisins peuvent également venir chasser sur le Massif. En conséquence, on peut estimer que 10 à 20 individus s'alimentent régulièrement sur le site.

## Menaces pesant sur l'espèce et ses habitats

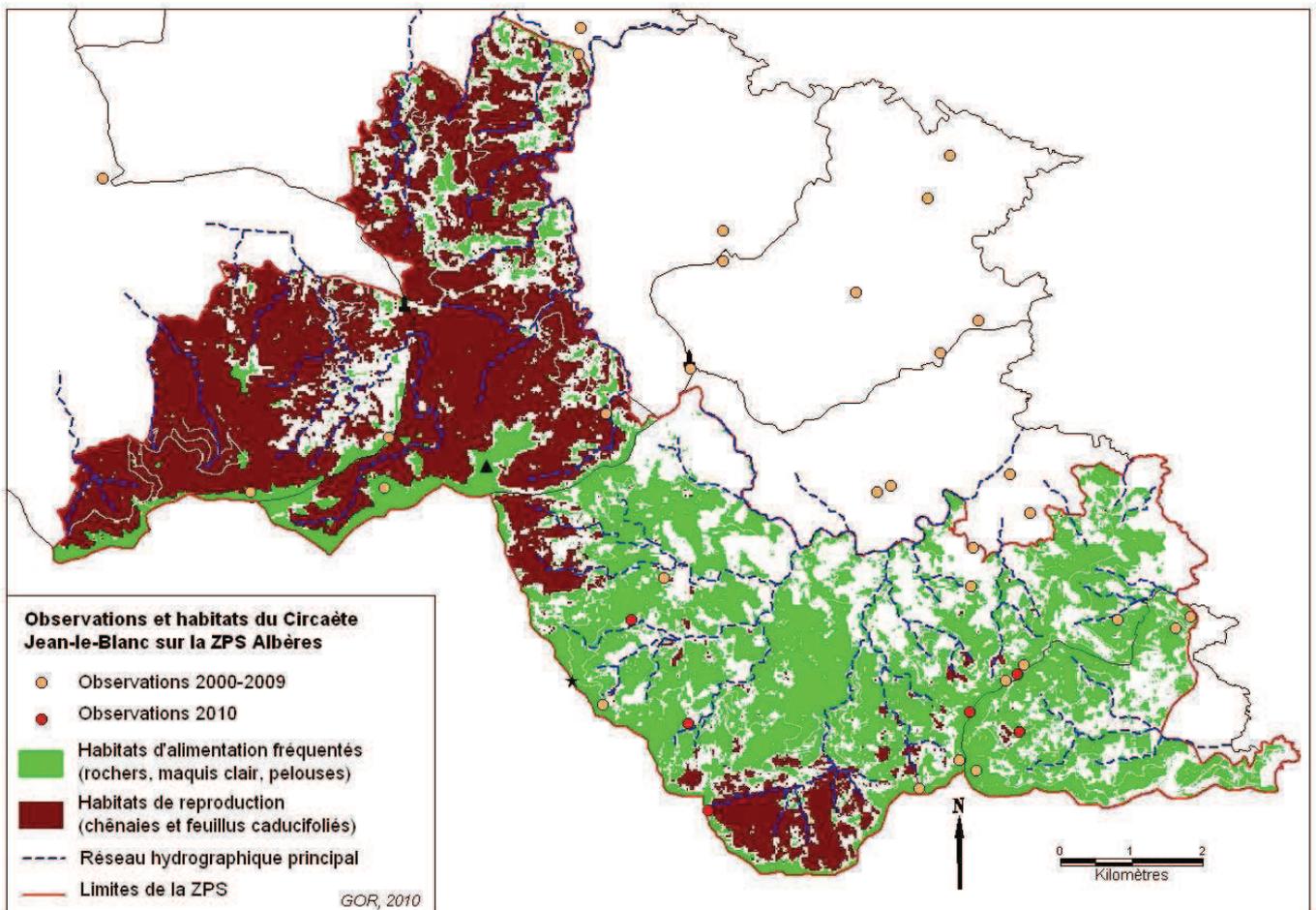
- Fermeture du milieu
- Destruction de ses habitats (pelouses, maquis bas et boisements)
- Dérangement humain aux alentours des sites de reproduction
- Traitement phytosanitaire (entraînant une diminution des reptiles)
- Electrocutation et collision sur le réseau électrique Moyenne Tension
- Incendies des boisements où l'espèce se reproduit

## Mesures de gestion favorables

- Limiter la fermeture des milieux en entretenant les dernières pelouses
- Neutraliser les lignes électriques dangereuses
- Limiter les traitements phytosanitaires
- Prendre en compte les habitats du Circaète Jean-le-Blanc et de ses proies (reptiles) dans tout projet d'aménagement

## Responsabilité sur le site

Le Circaète étant encore fréquent en Europe du sud, la responsabilité vis-à-vis de cette espèce sur le site est modérée : **Note =6/14**



## Bibliographie indicative

BIRDLIFE International, 2004 - CERET JP., 2008 - GARRIGUE J., 2006 - MANOSA S., 2004 - MALAFOSSE J.-P. & JOUBERT B., 2004 - MERIDIONALIS, 2004 - MERIDIONALIS, 2009 - POMPIDOR JP., 2004